



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 521 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le directeur national de santé publique du Québec a écrit, en 2016, qu'une « étude récente réalisée, en 2014, en Alberta, estime que l'incidence du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtal (TSAF) serait de 14,2 à 43,8 personnes par 1 000 naissances »;

CONSIDÉRANT QUE le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale est méconnu par les professionnels, organismes et ressources dispensant des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE le Québec n'a aucune clinique diagnostique, contrairement au reste du Canada;

CONSIDÉRANT l'absence d'établissements désignés pour inclure dans leur mission l'octroi de services pour les personnes atteintes;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes, sans diagnostic et services adéquats, développent des problèmes d'inadaptation majeurs et sont souvent victimisées;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec n'a mis en application ni les recommandations de l'Institut national de santé publique de 2004, ni celles issues du Colloque TSAF 2016, ni commencé sa réflexion, contrairement à l'engagement du directeur national de santé publique du Québec en 2016;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement :

- la mise en place urgente d'un plan d'action basé sur les constats et recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec et le rapport du Colloque TSAF 2016;
- la création d'un comité interministériel, incluant obligatoirement SAFERA, pour voir au déploiement du plan d'action dans tous les réseaux concernés.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Lise Lavallée
Députée de Repentigny

Date de signature de l'extrait